



## Plainte violence conjugale

Par **SEBSU**, le **09/06/2010** à **17:23**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car mon ex femme ( divorce prononcé en 2005 ) vient de déposer plainte contre moi pour violence conjugale, et plus précisément sexuelle. D'après ce que je comprends, elle prétend avoir été forcée à certaines pratiques sexuelles, ce qui est complètement faux !!!!! Certes nous avons des divergences par moment, mais comme tout couple, mais en aucun cas je l'ai forcé à quoi que ce soit.

Aussi, comme elle a déposé plainte, j'aimerais connaître la suite de la procédure et surtout les risques et peines possibles ????

Merci de vos réponses et de votre soutien car il est difficile de faire face à de telles accusations.....

Sébastien

Par **jeetendra**, le **09/06/2010** à **18:51**

[fluo]CDAD du 92[/fluo]  
Tribunal de Grande Instance de Nanterre  
179 -191 Avenue Joliot Curie  
92020 NANTERRE  
01 40 97 12 79

Bonsoir, prenez contact avec le CDAD à Nanterre pour avoir un rdv avec un avocat, [fluo]la

violence conjugale c'est un délit[/fluo], les juges ne sont pas tendres du tout à ce sujet, cordialement.

Par **SEBSU**, le **09/06/2010** à **18:56**

pouvez vous m'en dire plus svp.  
quels sont les risques ???

Par **jeetendra**, le **09/06/2010** à **19:14**

voyez rapidement un avocat c'est mieux, bonne soirée à vous.